

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 14 février 2025**

**Délibération CA\_20250214\_04**

**Affectation du résultat**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**3 membre(s) étant absent(s)**

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération en date du 14 février 2025 approuvant le compte de gestion  
2024 ;

Vu la délibération en date du 14 février 2025 approuvant le compte administratif  
2024 ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** Les éléments relatifs à la procédure d'affectation sont détaillés dans l'annexe ci-jointe. Le résultat de la section de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2024 est affecté comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 en fonctionnement	2 236 760,67 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024 en investissement	131 685,42 €
Report à nouveau créditeur (excédent de fonctionnement reporté)	2 236 760,67 €
Report à nouveau créditeur (excédent d'investissement reporté)	131 685,42 €

**FLEURET Marc**